



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 10 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le jeudi 27 octobre 2022, s'est réuni à La Chapelle Blanche – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres votants : 54

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN			X
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE		B. SANTAIS	X
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		JJ BAZIN	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

164-2022 : PRET DE LA MALLETTTE THERMOGRAPHIQUE

Rapporteur : Rémy SAINT-GERMAIN

Dans le cadre du programme J'éco rénove en Cœur de Savoie, le service habitat et rénovation énergétique a pu faire l'achat d'une mallette thermographique dans l'objectif de la prêter gracieusement aux habitants de la Communauté de communes.

Le but de ce prêt est la sensibilisation des ménages aux économies d'énergies et aux intérêts de la rénovation énergétique.

Il est prévu qu'il s'organise autour de balades thermographiques organisées à l'initiative des communes qui le souhaitent en lien direct avec l'ASDER.

Les rendez-vous d'analyse des images et de retour sur les éléments enregistrés grâce aux instruments de la mallette seraient organisés par la Communauté de Communes sur des temps dédiés de

permanences ASDER (prévues au programme d'animation du dispositif J'éco Rénovent en Cœur de Savoie).

Les outils présents dans cette mallette, à ce jour, sont les suivants :

- 1 caméra thermique
- 1 prise mesureur d'énergie / wattmètre
- 1 enregistreur de température et d'humidité
- 1 anémomètre 3 en 1 (débit, vitesse, température de l'air)
- 1 bol débitmètre

Son montant d'achat TTC s'élève à 1443 €, financé pour moitié dans le cadre du programme SEQUOIA. Afin d'éviter toute perte ou non-retour de matériel, il est proposé de demander à chaque emprunteur une caution de 800 € sous forme de chèque ou prélèvement SEPA.

La durée du prêt par ménage pourrait être d'une semaine maximum pour qu'un grand nombre d'utilisateurs puissent bénéficier de cette possibilité.

L'ensemble de ces éléments seront retranscrits et précisés dans un contrat de prêt avec l'utilisateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le prêt gracieux de la mallette thermographique aux habitants de la Communauté de Communes selon les modalités décrites ci-dessus ;
- **FIXE** à 800 € le montant de la caution à encaisser pour le prêt de ce matériel ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la bonne réalisation de ce projet.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance

Lionel MURAZ



La Présidente,



Béatrice SANTAIS

